

Luxembourg, le 13 février 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

« Ces dernières années, l'inclusion des personnes à mobilité réduite dans notre société a été constamment améliorée, notamment par la valorisation de l'accessibilité et de l'aménagement des espaces publics.

Le montant de l'avertissement taxé émis pour un stationnement ou parcage sur un emplacement réservé aux véhicules servant au transport de personnes handicapées, prévu par l'article 1 du règlement grand-ducal du 4 mai 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993, a également été augmenté de 49 à 145 euros, sanctionnant ainsi davantage les contrevenants qui ne se conforment pas aux dispositions en vigueur.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

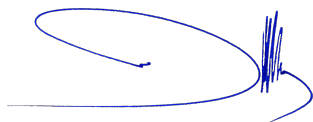
- Messieurs les Ministres disposent-ils d'une statistique reprenant le nombre exact des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite disponibles au Luxembourg ?*
- Dans l'affirmative, quelle est l'évolution de ce nombre au cours des dernières 5 années ? Messieurs les Ministres jugent-ils les emplacements en question en nombre suffisant ?*
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer le nombre d'avertissements taxés émis pour le non-respect de cette disposition depuis la modification du règlement précité ? Messieurs les Ministres constatent-ils éventuellement une tendance à la baisse des avertissements taxés ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' shape with a horizontal line extending to the left, and a vertical line with a small hook at the bottom.

Lex DELLES
Député

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping 'G' shape with a diagonal line crossing through it from the bottom left to the top right.

Gusty GRAAS
Député